



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **04 MAI 2026**

Délibération n° **DEL-2026-0142**

Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 64
Pouvoirs : 9
Absents : 1
(Absence de la séance : Laure FAYOLLE)
Excusés : 9
Pour : 73
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

05 MAI 2026

et publié le

05 MAI 2026

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 4 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 27 avril 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Claude COCQUET, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Laurent DESGOUIS, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Sandrine GAUCHON, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Virginie GRAS, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Adelin JAVET, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Stéphane MALARD, Céline MEKHMOUKH, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Thierry PERNET, Delphine PERREAU, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Eric ROETS, Marc ROSSET, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER, Martine VENTURINI

Pouvoirs : Margaux BERLIOZ à Christophe SUSZYLO, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Jean-Claude BOREL-GARIN à Jean-Marc MICHEL, Régine BOURGEOIS à Patrick BEAU, Jean-Yves GAYET à Mylène JACQUIN, Caroline HALLE à Clément BONNET, Séverine LE BIHAN à Henri BAILE, Philippe LORIMIER à Eric ROETS, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33,
Vu l'article 4.9 du règlement intérieur du Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan,
Vu le projet de délibération portant élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Monsieur le Président expose que la communauté de communes adhère à plusieurs organismes, dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Ainsi, compte tenu du renouvellement des conseillers communautaires, il convient de désigner les représentants qui seront amenés à siéger dans ces instances :

Etablissement Public du schéma de cohérence territoriale de la grande région grenobloise (EP SCoT)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations suivantes prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Titulaires : Henri BAILE ; Coralie BOURDELAIN ; Jean-François CLAPPAZ ; François OLLEON ; Jean-Luc ROUX.**
- **Suppléants : Clément BONNET ; Olivier SALVETTI.**

Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)

Une seule liste complète a été présentée. Cette liste respectant le nombre de sièges à pourvoir, les désignations suivantes prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Titulaires : Henri BAILE ; Coralie BOURDELAIN ; Clément BONNET ; Jean-François CLAPPAZ.**
- **Suppléants : Patrick BEAU ; Cécile ROBIN ; Anne-Françoise BESSON ; Cédric LESCURE.**

Syndicat mixte d'actions gérontologiques (SYMAGE)

La liste de candidats étant incomplète, cette désignation est reportée au Conseil communautaire suivant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Syndicat d'aménagement du Bois Français (SABF)

Pour les titulaires, 4 candidatures ont été reçues pour 3 sièges à pourvoir :

- Martine KOHLY ;
- Jean-Marc MICHEL ;
- André DEGRANGE ;
- Nicolas REBUFFET.

Pour les titulaires, il est procédé à un vote électronique pour chaque siège à pourvoir, les résultats en sont les suivants :

- **Martine KOHLY : élue ;**
- **Jean-Marc MICHEL : élu ;**
- **André DEGRANGE : élu ;**
- **Nicolas REBUFFET : non élu.**

Pour les suppléants, le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Suppléants : Régine BOURGEOIS ; Margaux BERLIOZ ; Rodolphe COLLE.**

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse

Pour les titulaires, 3 candidatures ont été reçues pour 2 sièges à pourvoir :

- Clément BONNET ;
- André GONNET ;
- Nicolas REBUFFET.

Pour les titulaires, il est procédé à un vote électronique pour chaque siège à pourvoir, les résultats en sont les suivants :

- **Clément BONNET : élu ;**
- **André GONNET : élu ;**
- **Nicolas REBUFFET : non élu.**

Pour les suppléants, le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Suppléants : Marc CECON, Olivier SALVETTI.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Comité de programmation LEADER du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse

Pour les titulaires, 2 candidatures ont été reçues pour 1 siège à pourvoir :

- Clément BONNET ;
- Nicolas REBUFFET.

Pour les titulaires, il est procédé à un vote électronique pour chaque siège à pourvoir, les résultats en sont les suivants :

- **Clément BONNET : élu ;**
- **Nicolas REBUFFET : non élu.**

Pour les suppléants, le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Suppléant : Cécile ROBIN.**

Syndicat Mixte Alpe Abattage (SYMAA)

Pour les titulaires, 2 candidatures ont été reçues pour 1 siège à pourvoir :

- Olivier SALVETTI ;
- Nicolas REBUFFET.

Pour les titulaires, il est procédé à un vote électronique pour chaque siège à pourvoir, les résultats en sont les suivants :

- **Olivier SALVETTI : élu ;**
- **Nicolas REBUFFET : non élu.**

Aucune candidature n'a été reçue pour le siège de suppléant.

Syndicat mixte du bassin hydraulique de l'Isère (SYMBHI)

Pour les titulaires, 4 candidatures ont été reçues pour 3 sièges à pourvoir :

- Patrick BEAU ;
- Cédric LESCURE ;
- Philippe LORIMIER ;
- Nicolas REBUFFET.

Pour les titulaires, il est procédé à un vote électronique pour chaque siège à pourvoir, les résultats en sont les suivants :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Patrick BEAU : élu ;**
- **Cédric LESCURE : élu ;**
- **Philippe LORIMIER : élu ;**
- **Nicolas REBUFFET : non élu.**

Pour les suppléants, le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Valérie PETEX ; Marc ROSSET ; Cécile ROBIN.**

Syndicat mixte - Territoire d'énergie Isère (TE38)

Comité syndical

Pour les titulaires, 2 candidatures ont été reçues pour 1 siège à pourvoir :

- Philippe LORIMIER ;
- Nicolas REBUFFET.

Pour les titulaires, il est procédé à un vote électronique pour le siège à pourvoir, le résultat en est le suivant :

- **Philippe LORIMIER : élu ;**
- **Nicolas REBUFFET : non élu.**

Pour le suppléant, le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Cédric LESCURE.**

Syndicat mixte - Territoire d'énergie Isère (TE38)

Commission « Transition énergétique »

2 candidatures ont été reçues pour 1 siège à pourvoir :

- Philippe LORIMIER ;
- Nicolas REBUFFET.

Il est procédé à un vote électronique pour le siège à pourvoir, le résultat en est le suivant :

- **Philippe LORIMIER : élu ;**
- **Nicolas REBUFFET : non élu.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SPL Eau de Grenoble Alpes (EDGA)

Conseil d'administration

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- **Christophe SUSZYLO ;**
- **Jean-François CLAPPAZ.**

SPL Eau de Grenoble Alpes (EDGA)

Assemblée générale

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- **Christophe SUSZYLO.**

SPL Eau de Grenoble Alpes (EDGA)

Comité d'orientation stratégique

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- **Christophe SUSZYLO.**

SPL Isère Aménagement

Assemblée Générale d'actionnaires

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- **Martine KOHLY.**

SPL Isère Aménagement

Assemblée spéciale

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- **Martine KOHLY.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SPL Isère Aménagement

CAO pour la concession d'aménagement de la zone d'activités intercommunale Secrétan à Montbonnot-Saint-Martin

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- **Titulaire : Martine KOHLY ;**
- **Suppléant : Dominique BONNET.**

SEM Chamrousse Aménagement

Conseil d'administration

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- **Delphine PERREAU ;**
- **Christophe SUSZYLO ;**
- **Clément BONNET.**

SEM Chamrousse Aménagement

Assemblée Générale

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- **Delphine PERREAU.**

Groupement de commandes Athanor

Comité de pilotage

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- **Titulaire : Patricia BELLINI ;**
- **Suppléant : Delphine PERREAU.**

Groupement de commandes Athanor

CAO du groupement

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement après lecture faite par le Président :

- **Titulaire : Delphine PERREAU ;**
- **Suppléant : Patricia BELLINI.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Application de la convention de répartition de l'actif et du passif en vue de la dissolution du SIBRECSA

Comité de pilotage

4 candidatures ont été reçues pour 3 sièges à pourvoir :

- Patricia BELLINI ;
- Martine VENTURINI ;
- Marc ROSSET ;
- Nicolas REBUFFET.

Il est procédé à un vote électronique pour le siège à pourvoir, le résultat en est le suivant :

- **Patricia BELLINI : élue ;**
- **Martine VENTURINI : élue ;**
- **Marc ROSSET : élu ;**
- **Nicolas REBUFFET : non élu.**

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Jean-Luc ROUX.**

Etablissement public foncier local du Dauphiné (EPFLD)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **François OLLEON ;**
- **Jean-François CLAPPAZ.**

Isère Attractivité

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Titulaire : Jean-François CLAPPAZ ;**
- **Suppléant : Clément BONNET.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Maison Ressource santé en Isère (MRSI)

Assemblée Générale

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Martine KOHLY.**

Maison Ressource santé en Isère (MRSI)

Conseil d'administration

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Martine KOHLY.**

Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **François OLLEON ;**
- **Jean-Luc ROUX ;**
- **Dominique BONNET.**

Comité national d'action sociale (CNAS)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Pierre BARUZZI.**

Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Titulaire : François OLLEON ;**
- **Suppléant : Dominique BONNET.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Initiative Biodiversité Combe Madame

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Clément BONNET.**

Mission locale Saint-Martin-D'Hères

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Karim CHAMON ;**
- **Théodore BONNET-GAMARD.**

Sylvae – Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

Conseil d'administration

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Jean-François CLAPPAZ.**

Sylvae – Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

Assemblée Générale

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Jean-François CLAPPAZ.**

Union Départementale des CCAS (UDCCAS)

Commission « Personnes Agées / Personnes Handicapées »

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Françoise MIDALI.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Union Départementale des CCAS (UDCCAS)

Commission « Petite enfance »

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Anne-Françoise BESSON.**

Union Départementale des CCAS (UDCCAS)

Commission « Solidarité et développement Local »

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Françoise MIDALI.**

Mission locale Grésivaudan Alpes Métropole

Une seule liste ayant été déposée, les désignations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, dont lecture est donnée par le Président :

- **Karim CHAMON ;**
- **Françoise MIDALI ;**
- **Cécile ROBIN ;**
- **Franck REBUFFET ;**
- **Anne-Françoise BESSON ;**
- **Pierre BARUZZI ;**
- **Françoise LANNOY ;**
- **Régine BOURGEOIS ;**
- **Agnès TIMONER ;**
- **Jean-Marc MICHEL.**

Minalogic

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Jean-François CLAPPAZ.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Institut des Risques Majeurs
Assemblée Générale

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

- **Cédric LESCURE.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 04 MAI 2026

Le Président,
Henri BAILE

